

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX »  
SEANCE DU MERCREDI 14 JUIN 2023 - 18H15  
SALLE POLYVALENTE - VOEGTLINSHOFFEN**

COMMUNES	NOMS – PRENOMS DELEGUES	Présent	Excusé	Absent	Procuration
<b>EGUISHEIM</b>	<b>CENTLIVRE Claude</b>	X			
	REBOREDO Carmen	X			
	MERCIER André		X		Claude CENTLIVRE
	ZIMMERMANN Delphine	X			
<b>GUEBERSCHWIHR</b>	<b>HUSSER Roland</b>	X			
	VOGT Jean-Marc		X		Roland HUSSER
<b>GUNDOLSHEIM</b>	<b>PAGNACCO Annabelle</b>	X			
	FISCHER Philippe	X			
<b>HATTSTATT</b>	<b>DI STEFANO Pascal</b>	X			
	FURSTENBERGER Marie-José	X			
<b>HUSSEREN LES CHATEAUX</b>	<b>LEIBER Édouard</b>			X	
	BUECHER Catherine			X	
<b>OBERMORSCHWIHR</b>	<b>HEYBERGER Bertrand</b>		X		
	Suppléante FUCHS Christine	X			
<b>OSENBACH</b>	<b>MICHAUD Christian</b>	X			
	GOLLENTZ David	X			
<b>PFAFFENHEIM</b>	<b>LICHTENBERGER Aimé</b>		X		
	KRETZ Isabelle	X			
	RIEFLE Christophe	X			
<b>ROUFFACH</b>	<b>TOUCAS Jean-Pierre</b>	X			
	BOLLI Nadine	X			
	SCHMITT Gilbert	X			
	BARBAGELATA Françoise	X			
	BANNWARTH-PROBST Christophe	X			
	KAMMERER Jean-Philippe	X			
	SUHR Perrine	X			
	GUEBEL Sandra	X			
	SOMMEREISEN Bernard		X		Céline ISNER
	ISNER Céline	X			
<b>VOEGTLINSHOFFEN</b>	<b>MAMPRIN Cécile</b>	X			
	STRUB Véronique	X			
<b>WESTHALTEN</b>	<b>LALLEMAND Nathalie</b>	X			
	BURGENATH Mikaël	X			

**Convocation légale en date du 08 juin 2023.**

Assistent également :

-Charline DEON, Directrice générale des services ;

-Romain DUMAS, chef de projet Petites Villes de Demain.

Le Président souhaite la bienvenue et salue :

- Les membres du Conseil communautaire ;
- Le personnel de la communauté de communes présent : Charline DEON, DGS et Romain DUMAS, chef de projet PVD ;
- Pour la commune de Vœgtlinshoffen : Otilie WISNIEWSKI, secrétaire de mairie ;
- La presse, en la personne de Patrice BASLER.

Puis il cède la parole à Cécile MAMPRIN, Maire de Vœgtlinshoffen.

Elle se réjouit d'accueillir le conseil communautaire puis, elle évoque les deux projets communaux en cours :

- Rénovation de l'école au centre du village. Cette dernière accueille actuellement deux classes et représente une surface de 375m2 exploitables. À ce jour, les combles ne sont ni utilisés, ni isolés. Le rdc et le 1<sup>er</sup> étage seront rénovés et les combles transformées en salle d'activité, utilisable par les associations. L'idée est de favoriser les échanges et les activités pour tous les habitants du village. La volonté de la commune est d'adapter le bâtiment sur le long terme et d'en faire le bâtiment phare de la commune. Les travaux devraient être réalisés durant la prochaine année scolaire, sachant que les classes seront transférées à Obermorschwihr et Husseren-les-Châteaux, ce qui permettra de faire les travaux dans un environnement vide ;
- Aménagement du centre-village qui a commencé par la libération de 8ares de terrain suite à des démolitions de bâtiments rachetés par la commune. L'idée est de végétaliser le centre du village, de résoudre le stationnement en créant une vingtaine de places (contre 8 actuellement) et d'imperméabiliser de la cour de l'école.

Reprenant la parole, le Président annonce les absences de :

- Monsieur André MERCIER, excusé, procuration donnée à Monsieur Claude CENTLIVRE ;
- Monsieur Jean-Marc VOGT, excusé, procuration donnée à Monsieur Roland HUSSER ;
- Monsieur Edouard LEIBER, absent ;
- Madame Catherine BUECHER, absente ;
- Monsieur Bertrand HEYBERGER, excusé, représenté par sa suppléante, Madame Christine FUCHS ;
- Monsieur Aimé LICHTENBERGER, excusé ;
- Monsieur Bernard SOMMEREISEN, excusé, procuration donnée à Madame Céline ISNER.

L'ordre du jour est annoncé.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 05 avril 2023
- 3) Informations légales
- 4) Compte-rendu de la Commission travaux et cadre de vie du 14 juin 2023
- 5) Attribution de subvention pour la coloration de façades
- 6) Petites Villes de Demain : avancée des dossiers
- 7) Petites Villes de Demain : signature de la convention cadre relative à l'opération de Revitalisation de Territoire (ORT)
- 8) Petites Villes de Demain : renouvellement de la demande de financement du poste de chef de projet pour l'année 3
- 9) Compte-rendu de la Commission environnement du 07 juin 2023
- 10) Conseillère numérique : avancée des dossiers
- 11) Mise en place d'un service de co-voiturage
- 12) Pays Rhin Vignoble Grand Ballon : désignation des représentants communautaires au sein du collège public du Comité de programmation LEADER 2023-2027
- 13) Taxe de séjour : fixation des tarifs 2024
- 14) MUSICALTA : signature de la convention de partenariat 2023
- 15) Convention Territoriale Globale – point d'information
- 16) Divers et informations

**Point n° 1. : Désignation du secrétaire de séance**

Le Président rappelle aux élus que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 5211-11 que les règles relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

L'article L 2541-6 du même Code, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire. Ceci s'applique donc au conseil communautaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil communautaire de désigner la Directrice Générale des Services, Charline DEON.

**Le Conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité, sans observation.**

**Point n° 2. : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du  
05 avril 2023**

Le Président rappelle que ce procès-verbal a été envoyé aux membres du Conseil communautaire par courriel le 19 avril dernier.

Aucune observation n'a été transmise.

**Le Conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 05 avril 2023, à l'unanimité, sans observation.**

**Point n° 3. : Actes accomplis par le Président dans le cadre  
de ses délégations permanentes**

Le Président rend compte des éléments suivants :

**1. Siège et bâtiments :**

-Signature de l'avenant relatif à l'assurances « dommages aux biens » avec GROUPAMA :

Année	Taux HT	Base	Prime HT	Prime TTC
2023	0,828	3048 m <sup>2</sup>	2 523,74 €	2 769,96 €

Soit une augmentation de 270.40 euros TTC pour l'année 2023.

-Signature d'une convention tarifée pour la salle de réunion de la Maison des Services, avec l'association CONTACT PLUS, du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet 2023. Cela s'inscrit dans l'opération « JOB AIRLINE » qui consiste à organiser des ateliers relatifs à l'emploi, à la communication, à la vie sociale et à la santé au travail.

Un tarif de location a été fixé à 10 € de l'heure et 40 heures de réservation sont prévues.

-Signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux d'une salle de permanence de la Maison des Services, au profit du PETR Pays Rhin Vignoble Grand Ballon dans le cadre de la tenue de permanence de l'espace conseil France Rénov. En concertation avec la Communauté de communes, les permanences seront assurées le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois, sur rendez-vous.

-Signature de deux nouveaux contrats avec EDF du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2025.

- Le premier concerne tous les sites \* :
  - Abonnement HT/mois : baisse variable entre 0.84€ et 6.75€ ;
  - Energie kWh : augmentation de 10,010 à 25,465 soit 15.24€, +52,294% pour chacun des sites ;
- Le second concerne l'éclairage public de la zone économique :
  - Abonnements HT/mois : 124.62 €, contre 109.95€ soit 14.67€ d'augmentation par mois (+13,34%), soit 176€ par an ;
  - Energie kWh : 13.86€ HT, contre 6.82€ soit 7.04€ d'augmentation (+103%).

*\*Centre de soins, Périscolaire à Gueberschwihr, ALJ, Médiathèque, Siège de la CC, RAM et ZI pompe de relevage.*

**2. Environnement**

-Convention relative à la prise en charge des Déchets d'Équipements Électriques ménagers (DEEE), collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation

Cette convention est signée avec Ecosystem jusqu'au 31 décembre 2027. Le soutien financier a augmenté de 4% à 9 % par rapport à la convention précédente.

-Avenant n° 1 au contrat COREPILE, relatif à la collaboration pour la reprise des piles et accumulateurs portables usagés et pour le soutien à la communication, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Cet avenant concerne la mise en place d'un soutien financier composé d'une part fixe (minimum de 60€/an) et d'une part variable (selon les conditions, le nombre de fûts et le taux de remplissage) ;

-Convention de partenariat avec LVL du 26 mai 2023 au 26 mai 2026, pour la récupération des cartouches. Le soutien de 40€ par an sera versé à l'association Enfance et Partage à l'instar de la convention précédente.

**Le Conseil communautaire prend connaissance de ces informations, sans observation.**

**Point n° 4. : Compte-rendu de la Commission travaux et cadre de vie  
du 14 juin 2023**

Roland HUSSER, Vice-Président en charge de la commission, a présenté un nouveau dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la coloration de façades :

<b>Nom, adresse bâtiment (commune)</b>	<b>Dossier complet</b>	<b>Rdv coloriste</b>	<b>Avis Mairie (date avis)</b>	<b>Avis conseil communautaire</b>	<b>Subvention</b>
<b>Gérard SACQUEPEE</b> 12 impasse des orfèvres, 68250 ROUFFACH	Oui	Oui (01/03/2023)	Favorable (11/03/2023)	À prendre	38 x 5€/m2 = <b>190 €</b>

Le dossier SACQUEPEE est conforme et éligible au dispositif d'aide, il a été proposé de le valider.

Un autre dossier d'attribution de subvention a été présenté et est détaillé dans le point n°5.

**Le Conseil communautaire prend acte de ce compte-rendu, sans observation.**

**Point n° 5. : Attribution de subvention pour la coloration de façades**

Roland HUSSER, Vice-Président en charge de la commission, a présenté un dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la coloration de façades, pour attribution définitive de la subvention :

Nom (commune)	Dossier complet	Rdv coloriste (date avis)	Avis Mairie (date avis)	Avis commission (date avis)	Travaux terminés et conformes (coloration uniquement)	Subvention
<b>Hervé LESAGE</b> 1 rue Knechtlin, 68250 Rouffach	Oui	Oui (12 oct. 2022)	Favorable (31 dec. 2022)	Favorable (1 <sup>er</sup> mars 2023)	Oui	190m <sup>2</sup> x 5€/m <sup>2</sup> = <b>950 €</b>

Le coloriste du C.A.U.E a précisé que la coloration après travaux correspond à la fiche de teinte établie lors du rendez-vous, en revanche, que les prescriptions de l'ABF demandaient une coloration légèrement moins soutenue (une teinte en-dessous de celle qui a été choisie).

**Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, sans observation, l'attribution de la subvention énoncée ci-dessus pour un montant de 950 €.**

**Point n° 6. : Petites Villes de Demain : avancée des dossiers en cours**

Le Président expose les éléments suivants :

**1. Habitat**

Concernant la thématique de l'habitat, les services de la Communauté de communes n'ont pas eu de nouveau retour de la CeA concernant le projet de « Maison de l'Habitat ».

Une réunion publique a été organisée en partenariat avec CITIVIA et la CeA. Elle a eu lieu le 25 mai 2023, à 19h à la Salle Polyvalente de Rouffach. Cette réunion a permis de promouvoir l'outil PIG en vigueur et le Fonds Alsace Renov', également porté par la Communauté de communes et les communes adhérentes. Plus de 100 personnes se sont déplacées pour assister aux présentations et échanges avec les différents interlocuteurs présents. Le diaporama utilisé lors de la réunion sera diffusé aux mairies, pour communication sur les sites internet.

Par ailleurs, les services de la Communauté de communes ont rencontré le conseiller France Renov' du PETR, Nicolas PAULIN. France Renov' constitue un guichet unique vers lequel envoyer les administrés de la Communauté de communes pour tout projet de rénovation de logement. Compétent pour la rénovation énergétique/thermique, Nicolas Paulin est en mesure de conseiller et de diriger les habitants vers le bon interlocuteur en fonction de leur situation et de leur projet. Ce sera donc plus simple pour les usagers. Comme ce fut évoqué dans le point n°3, les permanences du conseiller France Renov' sont assurées chaque 3ème mercredi après-midi du mois (une demi-journée par mois), sur rendez-vous, à la Maison des Services.

Suite à cette réunion, une nouvelle communication sera faite au niveau de la CC, le but étant de garder une communication active et continue : bulletin intercommunal, site internet et applications mobile.

**2. Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)**

Le 22 mai 2023, un comité technique du PTRTE s'est tenu.

Les communes ont été invitées par mail à faire remonter à la Communauté de communes un projet structurant et à le présenter devant les partenaires pour échanger.

Guebenschwihr et Pfaffenheim ont abordé le projet de relier les réseaux d'eau potable de leurs deux communes, Osenbach la rénovation de la mairie, Rouffach la création de la piste cyclable vers le sud et l'agrandissement du COSEC, Vœgtlinshoffen la rénovation de l'école et Westhalten la création d'un aménagement cyclable, la mise en accessibilité de la salle dimière ainsi que le changement du chauffage et la rénovation d'une fontaine classée.

Par la suite, les techniciens ont poursuivi le travail pour évoquer chaque dossier de manière individuelle. Un retour sera fait aux communes après réception du compte-rendu.

**Le Conseil communautaire prend acte de ce compte-rendu qui a été rendu aux membres du Bureau, sans observation.**

**Point n° 7. : Petites Villes de Demain : signature de la convention cadre relative à l'opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**

Le Président expose :

La Ville de Rouffach, rejointe ensuite par la Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux, a été retenue au titre du dispositif « Petites Villes de Demain ». Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans leur programme de revitalisation. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des communes de moins de 20 000 habitants (et de leur intercommunalité) qui exercent des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Le dispositif « Petites Villes de Demain » est composé de deux étapes :

- La première a débuté lors de la signature d'une convention d'adhésion qui engage les collectivités bénéficiaires et l'État dans le programme « Petites villes de demain ». Cette convention d'adhésion, signée le 2 juillet 2021, a ouvert une période de 18 mois pour réaliser un diagnostic du territoire, répertorier les enjeux et imaginer la déclinaison opérationnelle pour y répondre. Cette période, depuis prolongée de 6 mois, arrive finalement à son terme le 7 juillet 2023 ;
- La seconde étape démarre à la signature d'une convention-cadre, qui formalise le projet de territoire et vaut ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), et qui permet, sur la base d'un diagnostic, d'une stratégie de revitalisation et d'un plan d'actions, de mobiliser les moyens des différents partenaires.

Le Président précise que l'OPAH-RU ne sera pas mise en place car elle concernait uniquement le bourg-centre du territoire et comprenait des mesures coercitives non souhaitées envers les habitants propriétaires. En revanche, l'accent sera mis sur le PIG renforcé afin que les toutes les communes soient valorisées.

Durant la première étape, la Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux, en lien étroit avec la Ville de Rouffach, a élaboré un diagnostic de territoire, formalisé dans un projet de territoire. Cette démarche, ayant permis la mise en la lumière et la territorialisation des enjeux, a permis de définir un périmètre opérationnel d'Opération de Revitalisation de Territoire. Ce dernier est un périmètre restreint, où sont concentrées les problématiques repérées.

L'ORT (et donc le périmètre opérationnel) représente un outil complémentaire pour les territoires, permettant de lutter contre la dévitalisation du cœur de ville. L'ORT amène des droits juridiques nouveaux pour la collectivité bénéficiaire.

La convention cadre d'ORT, jointe à l'ordre du jour, est signée pour une durée allant jusqu'en mars 2026.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation, autorise le Président ou son représentant à signer la convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ainsi que tout autre document y afférent.**

**Point n° 8. : Petites Villes de Demain : renouvellement de la demande de financement du poste de chef de projet pour l'année 3**

Le Président expose :

La Ville de Rouffach, rejointe ensuite par la Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux, a été retenue au titre du dispositif « Petites Villes de Demain ».

Pour animer ce dispositif, la Communauté de communes a recruté un Chef de Projet, entré en poste le 2 août 2021, conformément à la délibération du conseil communautaire du 10 février 2021.

L'ensemble des charges de son poste sont financées à 75% par l'État.

Cette subvention est calculée de manière annuelle et la demande financement doit être renouvelée tous les ans. Il convient de formaliser la demande de financement pour l'année 3 aux conditions suivantes :

- Coût total annuel : 56 100€ prévisionnels ;
- Taux de financement État : 75%, toutes charges comprises ;
- Avance de 30% du financement de l'État ;
- Solde de 70% du financement de l'État.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation :**

**-Approuve la demande de renouvellement de financement du poste de chef de projet PVD pour l'année 3 aux conditions exposées ci-dessus ;**

**-Autorise le président ou son représentant à solliciter la demande de subvention auprès des services de l'état ;**

**-Autorise le président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente demande.**

**Point n° 9. : Compte-rendu de la commission environnement du 07 juin 2023**

Christian MICHAUD, Vice- président en charge de l'environnement expose les éléments suivants :

**1. Premier bilan suite à la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri (ECT)**

L'Extension des Consignes de Tri (ECT) a été mise en place de puis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et est suivie par les prestataires de la collectivité à savoir SUEZ et SCHROLL.

À la suite des réunions du début d'année et sur les conseils de CITEO, un premier bilan a été établi sur les quatre premiers mois de l'année.

Par rapport à l'année 2022 :

- Une hausse de quasi 4% est observée pour le flux des recyclables ;
- Une baisse de 7.63% est observée pour les flux des OMR.

Les chiffres vont donc dans la logique d'une mise en place d'une ECT.

Globalement, le vase communicant, entre les OMR et les recyclables, fonctionne mais pas encore de manière optimale.

D'un point de vue qualitatif (refus de tri), le résultat s'élève à 9.16% (contre 13.57% au 30/04/2022), soit une baisse de 29% des refus de tri.

Le bilan à fin avril est jugé satisfaisant : les quantités des recyclables sont en augmentation par rapport à l'année 2022 et la qualité s'améliore puisque le taux de refus de tri se situe à un niveau très beau puisqu'il est inférieur à 10%. Ces données devront être confirmée en cours d'année en fonction des quantités et des résultats des caractérisations obtenus.

Au vu de la comparaison des chiffres entre 2022 et 2023, il n'est pas opportun de modifier la fréquence des tournées OMR et des recyclables. Il est proposé, de ne pas tirer de conclusions hâtives et d'attendre un bilan en fin d'année, ainsi que les remontées de terrain des prestataires.

En parallèle, il est nécessaire de poursuivre la communication envers les habitants :

- En prévoyant un affichage au message clair dans les mairies ;
- En profitant de la distribution des sacs pour diffuser le même message aux habitants, tout en veillant à ne pas laisser le stock des sacs en libre-service dans les communes.

Un nouvel article est prévu dans le prochain bulletin intercommunal qui paraîtra en juillet en focalisant sur le tri et sur certains déchets spécifiques qui poseraient question.

Les observations sont à faire remonter au niveau des services de la Communauté de communes.

Une communication spécifique à destination des collectifs et des structures scolaires sera réalisée dès que possible. Les communes peuvent également rappeler les règles relatives aux collectes comme le fait de sortir les bacs et les sacs la veille au soir.

Mikaël BURGENATH s'étonne des résultats de l'ECT qui paraissent bas car l'augmentation des recyclables, et par conséquent la baisse des OMR, est notable sur la commune de Westhalten. Christian MICHAUD partage cette idée mais rappelle que ce sont des résultats globaux comptabilisés sur toutes les communes, sur seulement quatre mois.

Le Président note que le geste de tri existait déjà et rappelle que le territoire a été un vrai précurseur dans la gestion des déchets que ce soit au niveau des recyclables que des biochéchets ; l'évolution paraît donc normale.

## ***2. Animations sensibilisations « déchets verts »***

Ces journées avaient pour but d'inciter les habitants à valoriser leur jardin des résidus d'entretien par le biais de la tonte, du mulching, du paillage ou encore du compostage.

Deux demi-journées, animées par le SM4 et la Communauté de communes ont eu lieu les mercredi 26 et samedi 29 avril, en présence de Mr Christian Michaud, Mme Carole Advenard du Sm4 et Mme Marion Goutelle de la CC. Des échanges intéressants ont pu se tenir avec les usagers et une vingtaine de personnes ont participé au quizz pour gagner un composteur. Un tirage au sort a eu lieu parmi les bulletins de réponses correctes mais la personne n'est pas encore venue récupérer le prix.

Il est également important, pour la Communauté de communes et les communes, de rappeler aux habitants que les déchets verts du jardin (tonte de jardin y compris) ne sont plus tolérés dans les biodéchets car cela perturbe le processus de traitement des biodéchets au niveau du SM4. Ces derniers peuvent être, au mieux, valorisés au jardin ou déposés à la déchèterie.

« Le petit manuel des ressources au jardin » a également été envoyé à toutes les communes le 1<sup>er</sup> juin dernier, de manière dématérialisée.

## ***3. Approvisionnement des communes en sacs***

La distribution des sacs biodéchets a eu lieu le 18 avril dernier, sur 2 créneaux proposés aux communes.

Concernant les sacs jaunes (emballages et papiers), une livraison est prévue au mois de juillet. Les communes seront informées des créneaux proposés car les dates restent à définir.

## ***4. Projet de modernisation de la plateforme du compostage du SM4***

Le SM4 existe depuis 1985 et concerne actuellement 135 communes et 153 000 habitants. La CCPAROVVIC est concernée pour le traitement des biochéchets, via un composteur, et des OMR.

Le composteur actuel, qui existe depuis la création du SM4, arrive à bout de son fonctionnement. Une réflexion a été menée pour installer un nouveau composteur sur la zone du SM4 située à Aspach-Michelbach, ce qui a été validé par le conseil syndical en avril dernier.

Un financement de 17 000 000 d'€ est prévu : un premier prêt de 4 200 000 € sur 25 ans par la Société Générale et un second prêt pour 12 800 000 € sur 25 ans également, par la Banque des Territoires. À une question posée, Christian MICHAUD précise que le taux de la Banque des Territoires suit le court du livret A de la caisse d'épargne.

Une nouvelle donne positive est apparue depuis concernant la subvention dont l'instruction est portée par l'ADEME dans le cadre du Fonds Vert puisque cette dernière est d'un montant de 4,5 M €, validée par la Préfecture du Haut-Rhin ainsi que la Préfecture de Région.

Les travaux seront menés par l'entreprise PAPREC et le composteur devrait être opérationnel en 2024.

Le compost est actuellement revendu, aux agriculteurs et aux particuliers. Tout est valorisé.

#### **5. Service +**

Le ramassage « service + » (réservé aux personnes de 70 ans et plus et les personnes à mobilité réduite) a eu lieu les 15, 16 et 17 mai dernier. 111 demandes d'enlèvement ont été enregistrées (en baisse par rapport à 2022 avec 159 demandes enregistrées).

Flux collectés :

- 2,544 T de ferraille de collecte ;
- 0,800T autre ;
- 2,520 T de déchets à incinérer ;
- 4,236 T d'encombrants ménagers (bi-matière) à démanteler sur la plateforme.

#### **6. Projet PETR « les Générateurs »**

Suite à la réunion du 12 avril au cours de laquelle le programme des Générateurs (ou « comment développer un projet photovoltaïque sur votre territoire ») a été évoqué, deux mails ont été envoyés aux communes et aux maires, en date du 11 et du 22 mai dernier.

Les élus (maires et adjoints), les techniciens et les secrétaires généraux et de mairie intéressés sont invités à se rendre à deux ateliers organisés par le biais du PETR :

- Atelier Technico-économique : 15 juin de 18h à 20h30 (Maison de la Nature du Vieux Canal à Hirtzfelden) avec visite de la toiture photovoltaïque de la Maison de la Nature, à partir de 17h30.

*Comment choisir les sites les plus propices aux installations de photovoltaïque ? Comment valoriser son énergie : vente, autoconsommation individuelle, autoconsommation collective ?*

- Atelier Juridique : 20 juin de 18h à 20h30 (Maison de la Nature du Vieux Canal à Hirtzfelden)

*Comment choisir la forme juridique de mon projet ? (Avantages et inconvénients de chaque forme), Etapes et démarches d'un projet de photovoltaïque.*

Un dernier mail a été envoyé le 31 mai avec un lien permettant aux communes intéressées de s'inscrire aux ateliers. Les services de la Communauté de communes seront également présents lors de ces ateliers.

#### **7. Participations pour le guide du tri 2023**

A l'instar des années précédentes, SUEZ et SCHROLL, les deux prestataires « déchets et tri » ont renouvelé leur soutien financier au profit de la Communauté de communes dans le cadre de la réalisation du Guide du tri 2023. Le soutien de SUEZ a été augmenté de 500€, soit un soutien de 1500€ pour SUEZ et de 1000€ pour SCHROLL.

Pour rappel, 7000 exemplaires ont été édités pour un montant de 7 291 € ttc puis suite à une rectification de certains calendriers, 1400 exemplaires ont été commandés pour un montant de 700€, soit un reste à charge de 5 500 € environ pour la Communauté de communes.

**Le Conseil communautaire prend acte de ce compte-rendu, sans observation.**

**Point n° 10. : Conseillère numérique : avancée des dossiers**

Cécile MAMPRIN, Vice-Présidente en charge du suivi du dossier expose les éléments suivants :

**1. Actions individuelles et collectives**

Un groupe de deux personnes a participé à quatre ateliers, « se repérer sur le bureau », « rédiger un courrier sur un logiciel gratuit » (2 séances), « envoyer une pièce-jointe via sa boîte mail » à la Médiathèque Intercommunale de Rouffach du 22 février au 29 mars 2023.

D'autres thématiques ont été programmées à partir du 12 avril : « prendre rdv en ligne avec son médecin », le 26 avril, « rédiger un courrier en ligne avec un logiciel gratuit », le 10 mai « utiliser une clé USB » puis 24 mai « transférer des photos de son smartphone vers son ordinateur ». 3 personnes y ont participé. À noter que ces ateliers sont très appréciés par les participants.

Les actions collectives pour débutants continuent à la mairie de Vœgtlinshoffen tous les 15 jours, le vendredi matin. La dernière session a eu lieu le 09 juin. Des rdvs avec les intermédiaires sont toujours d'actualité à la demande.

De nouvelles thématiques seront proposées par Christelle à partir du mois de septembre à la Médiathèque intercommunale de Rouffach.

Les rendez-vous individuels se poursuivent à la Maison des services le mardi toute la journée puis le mercredi matin (une semaine sur deux) à la Médiathèque intercommunale de Rouffach.

Dans le cadre de ses études, une étudiante assistante sociale a animé, avec le soutien de Christelle, une action collective à la Médiathèque intercommunale de Rouffach le 23 mai dernier. La thématique portée sur « prendre connaissance des administrations françaises ».

**2. Communication**

Un article a été publié dans les DNA et dans l'Alsace au mois de mars. Celui-ci relatait les actions collectives proposées à la Médiathèque intercommunale de Rouffach. Une petite rubrique a été consacrée aux actions individuelles.

Christelle a distribué les affiches du dernier programme des ateliers dans les commerces, les mairies puis elle les a envoyés par voie dématérialisée aux assistantes sociales de Rouffach, à l'assistante sociale du pôle gériatrique de Guebwiller, à la conseillère de Pôle emploi...

Christelle se rendra prochainement sur les marchés locaux des différents villages (Eguisheim, Rouffach) et sera présente lors du premier Bistrot de Pays le 20 juin prochain. Un kakémono qui lui permettra d'être plus visible est en cours d'élaboration.

Une distribution de flyers a été réalisée le 5 mai 2023 à la sortie des Fleurs BURN à Hattstatt et Christelle se rendra au TREFLE VERT à Rouffach ce vendredi 16 juin.

Suite à la présentation de ses services au sein des associations du territoire, Christelle a distribué des flyers aux adhérents : le Club de l'amitié de Pfaffenheim, l'association « Aigle d'or » d'Obermorschwihr, l'Association des amis de la Maison Saint-Jacques, l'Association du « 3<sup>ème</sup> âge » de Rouffach. D'autres rdv sont fixés courant juin et juillet.

Christelle a également rencontré les responsables des Restos du cœur de Rouffach et de Soultz et leur a déposé des flyers.

Enfin, un prochain article sera publié dans le bulletin intercommunal qui inclura des témoignages d'usagers qui ont bénéficié des services de Christelle.

Étant un nouveau service, il est important que la communication soit sans cesse redynamisée et continue pour faire connaître le service aux habitants.

**Le Conseil communautaire prend connaissance de ces informations, sans observation.**

**Point n° 11. : Mise en place d'un service de co-voiturage**

Cécile MAMPRIN, Vice-présidente en charge du suivi du dossier expose les éléments suivants :

La mise en place d'un service de co-voiturage s'inscrit actuellement dans le Plan Climat coordonné par le PETR mais s'inscrit dans plusieurs politiques de la Communauté de communes à savoir Petites Villes de Demain (PVD) et la Convention Territoriale Globale (CTG). Il a été décidé que le PETR coordonnerait le projet étant donné la portée du Plan Climat. L'objectif est de proposer un service commun à l'ensemble des habitants du territoire de l'EPCI, du PETR et des territoires environnants en mettant les passagers et les conducteurs en lien sur une application commune, en visant principalement les trajets domicile-travail.

Une réunion d'échange a eu lieu le 12 avril 2023 entre les élus et les services de la Communauté de communes, le PETR et l'entreprise Klaxit, partenaire développeur qui serait retenu pour réaliser le projet. Les maires étaient également invités à participer à la réunion et à émettre leurs observations.

Suite à la visio du 22 mai 2023 avec le PETR, tous les EPCI ont confirmé leur volonté de mettre en place ce service. La CCPAROVIC est la première à délibérer sur le sujet. En revanche, à ce jour, l'harmonisation n'a pas réussi à se faire ; le Président du PETR a donc laissé le choix aux Présidents des EPCI en tant que représentant de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

**Positions des autres territoires du PETR sur le sujet :**

À ce jour, deux territoires se sont prononcés pour l'ouverture du dispositif à tous les territoires environnants. Centre Haut-Rhin et Alsace Rhin Brisach, lequel souhaite l'adhésion de Colmar Agglomération.

La convention (et par conséquent la délibération) ne prendra en compte que les territoires conventionnés avec Klaxit.

**Concernant l'intervention financière prévisionnelle de la collectivité :**

Pour chaque trajet, la Communauté de communes paierait 0,50€ à la plateforme pour la licence et la commission. Ensuite, la Communauté de communes inciterait le conducteur à hauteur d'1,50€ (prix moyen). Dans le même temps, le passager financerait son trajet en direction du conducteur, à hauteur de 0,50€. Le montant total reçu par le conducteur sera donc, au minimum de 2,00€. Il n'est pas conseillé d'appliquer la gratuité.

	Trajets de 2 à 10 km	Trajets de 10 à 30 km	Au-delà de 30 km
<b>Gain conducteur</b>	1€ par passager transporté	1€ par passager transporté + 0,10€/km au-delà de 10 km et par passager transporté	3€ par passager transporté
<b>Incitation de la Collectivité (CC)</b>	0,5€ par passager transporté	0,5€ par passager transporté + 0,10€/km au-delà de 10 km et par passager transporté	2,5€ par passager transporté
<b>Reste à charge pour le passager</b>	0,5€	0,5€	0,5€

Au-delà de 80km de trajet (aller-retour), le co-voiturage n'est plus incité.

Concernant le coût prévisionnel pour la collectivité, il est proposé le financement de 7 000 trajets en moyenne par an :

-10 500 € HT d'incitations financières aux usagers ;

-1 500 € HT de licence à Klaxit ;

-3 500 € HT (0,5/trajet x 7000) de commission à Klaxit ;

En supplément, Klaxit propose d'accompagner la collectivité dans sa communication avec un kit d'un montant de 4 950€ HT comprenant une annonce de lancement, un point de cadrage en ligne et un comité de suivi et deux journées d'animation (une première avec une entreprise uniquement et une seconde avec trois entreprises du territoire).

Soit un total de 20 450€ HT (24 540€ TTC) pour une année complète. L'expérimentation démarrerait en septembre 2023.

50% de l'ensemble des dépenses HT seront financées par le Fonds Vert. Le reste à charge pour la collectivité serait donc de 10 225€ HT pour une année complète.

Le PETR a noté que les EPCI devaient se prononcer pour le Fonds Vert avant fin juin 2023 pour bénéficier d'un financement d'un an (si le service est mis en place en septembre 2023, le financement sera assuré jusqu'en septembre 2024).

Il s'agit d'un coût moyen et prévisionnel. Seule l'expérimentation permettra de déterminer et de démontrer le véritable coût et l'efficacité du service de co-voiturage.

En tout état de cause, dans la convention, il sera nécessaire de définir le pourcentage d'avancée de l'expérimentation pour déclencher la réactualisation et le réajustement des conditions afin de ne pas dépasser l'enveloppe financière maximale.

**Quid des territoires environnants :**

Dans le cas où le territoire de départ et le territoire de destination ont contractualisé avec Klaxit, c'est le territoire de destination qui finance les trajets (l'aller et le retour) (par exemple aller-retour Rouffach-Mulhouse, c'est M2A qui finance). Avec ce modèle, ce sont les territoires qui attirent le plus les travailleurs qui paient le plus, puisqu'ils concentrent les trajets.

En revanche, lorsque seul un des deux territoires a contractualisé avec Klaxit, c'est le territoire qui a contractualisé qui finance, qu'il soit le point de départ ou d'arrivée du trajet (aller-retour Eguisheim-Colmar, c'est la CCPAROVIC qui finance). Des démarches ont été faites auprès de Colmar Agglomération pour les inciter à s'engager dans le dispositif.

Il est noté que la CCPAROVIC reste tributaire de la décision de Colmar Agglomération ce qui est dommageable pour le reste des territoires environnants.

Philippe FISCHER note que la Vallée de Kayserberg a mis en place un dispositif similaire. Cécile MAMPRIN précise qu'il ne s'agit pas du même prestataire et donc du même fonctionnement. Il est difficile d'avoir un retour des territoires car la mise en place de ce service est très récente.

Cécile MAMPRIN précise que l'application suivra l'évolution du dispositif notamment pour cadrer le budget.

Christine FUCHS précise qu'il y aurait peut-être un quid par rapport à la défiscalisation des trajets.

Christophe RIEFLE s'interroge : est-ce le rôle de la collectivité ? Le Président précise qu'il s'agit d'une promotion du co-voiturage envers les personnes qui ne le pratiquent pas encore. Suite à une question de Madame FURSTENBERGER, il est précisé que des parkings de co-voiturage sont déjà existants sur le territoire. Il conviendra de suivre l'évolution de la situation. Isabelle KRETZ s'interroge également sur les plateformes privées comme blabla car qui existent déjà. La mise en place du dispositif s'inscrit de nouveau dans une incitation pour tenter de massifier la pratique du co-voiturage sur le territoire et entre les territoires.

**Sous réserve de l'obtention des subventions (Fonds Vert), la CC pourrait s'engager envers les territoires qui assurent la réciprocité. Et pour les autres, sous réserve de leur adhésion au dispositif. Dès lors, la CC pourrait autoriser le Président à signer la convention qui sera formalisée.**

**Le conseil communautaire suit cette proposition à la majorité des membres (deux abstentions : Christophe RIEFLE et Isabelle KRETZ).**

Le Président remercie Cécile MAMPRIN et l'ensemble des Vice-présidents pour leur travail collectif.

**Point n° 12. : Pays Rhin Vignoble Grand Ballon : désignation des représentants communautaires au sein du collège public du Comité de programmation LEADER 2023-2027**

En l'absence d'Aimé LICHTENBERGER, Vice-président, le Président expose :

La candidature du PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon au programme LEADER 2023-2027 a été officiellement retenue par la Région Grand Est par notification en date du 13 avril dernier.

Une enveloppe d'1,060M€ bénéficiera aux actions du territoire.

La phase de conventionnement est en cours au niveau du PETR concernant, entre autres :

- les fiches-actions et l'enveloppe financière par fiche ;
- les critères de sélection des projets ;
- les modalités de gouvernance et la composition du comité de programmation.

Conformément aux dispositions, il appartient désormais à chaque EPCI de désigner les représentants au collège public du Comité de programmation LEADER 2023-2027.

Le conseil communautaire doit délibérer pour désigner au sein du même conseil :

- 2 membres titulaires (1 homme + 1 femme) dont l'un doit être issue d'une commune du PNRBV ;
- 2 membres suppléants (1 homme + 1 femme)

Les rôles des membres du Comité de programmation sont les suivants :

- Piloter le suivi et la mise en œuvre du programme LEADER ;
- Repérer des projets dans le territoire et communiquer sur le programme ;
- Faire le lien entre les porteurs de projet issus du territoire, l'équipe technique LEADER, les cofinanceurs, etc. ;
- Procéder à la sélection des projets sur la base des critères prédéfinis (avis d'opportunité) et valider l'octroi de l'aide (avis de programmation).

Plusieurs critères ont été mis en avant par le PETR :

- Disponibilité pour 3 à 6 réunions / an, demande de consultation écrite et sollicitation en tant qu'ambassadeur du programme LEADER ;
- Intérêt / connaissance / pilotage des thématiques de la stratégie : services à la population/santé/enfance, culture, commerce/artisanat, tourisme, agriculture, environnement/énergie/mobilité, numérique...
- Partage de l'esprit LEADER (développement rural, innovation, coopération...)

À noter que ce point avait déjà évoqué au conseil communautaire du 28 septembre dernier : il avait été proposé de désigner les membres suivants : Christian MICHAUD et Cécile MAMPRIN en tant que membres titulaires, Aimé LICHTENBERGER et Annabelle PAGNACCO en tant que membres suppléants.

**Le Bureau a donné un avis favorable unanime.**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, sans observation, désigne au comité de programmation du futur Groupe d'Action Local qui se mettra en place à l'échelle du PETR pour le programme LEADER 2023-2027 :**

**-Christian MICHAUD et Cécile MAMPRIN en tant que représentants titulaires ;**

**-Aimé LICHTENBERGER et Annabelle PAGNACCO en tant que représentants suppléants**

Christian MICHAUD rappelle l'importance de l'implication des communes dans ce programme qui permet l'attribution de fonds européens conséquents, d'autant plus que les fonds du programme actuel ne sont pas encore entièrement consommés.

Une fiche explicative sera envoyée aux élus concernés.

**Point n° 13. : Taxe de séjour : fixation des tarifs 2024**

Claude CENTLIVRE, Vice-président en charge du tourisme expose :

La fixation des tarifs de la taxe de séjour doit être votée avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année N-1 pour être applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Les tarifs fixés en 2023, le barème national applicable pour l'année 2024 et la proposition des tarifs 2024 étaient joints à l'ordre du jour.

Pour l'année 2023, les tarifs appliqués pour l'année 2021 et 2022 ont été maintenus par le conseil communautaire :

Type d'hébergement et classement	Tarifs 2023 votés par le CC	10% de la CeA à appliquer	Total (tarifs CC + CeA)
Palaces	2,00 €	0,20 €	2,20 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,30 €	0,13 €	1,43 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,80 €	0,08€	0,88 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives.	0,70 €	0,07€	0,77 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €	0,06 €	0,66€
Terrains de camping et terrains de caravanage non classés et classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (taux appliqué sur le prix de location).	5%		

Pour les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable par personne et par nuitée est compris entre 1% et 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Pour cette dernière catégorie, il n'est pas possible de fixer un montant fixe en lieu et place du pourcentage. La CC applique actuellement 5% donc le taux maximum.

### **Exonérations de la TS :**

- tous les mineurs sont exonérés de taxe de séjour ;
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

### **Il est proposé d'appliquer une augmentation de 6% aux tarifs 2023 (dans la limite des tarifs plafonds) :**

Type d'hébergement et classement	Tarifs plancher	Tarifs plafond	Tarifs 2024 votés par le CC	10% de la CeA à appliquer	Total (tarifs CC + CeA)
Palaces	0.70 €	4.60 €	2,12 €	0,21 €	2,33 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0.70 €	3.30 €	1,59 €	0,16 €	1,75 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0.70 €	2.50 €	1,38 €	0,14 €	1,52 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.50 €	1,60 €	1,06 €	0,11 €	1,17 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1 €	0,85 €	0,09€	0,94 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives.	0,20 €	0,80 €	0,74 €	0,07€	0,81 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,60 €	0,06 €	0,66€
Terrains de camping et terrains de caravanage non classés et classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	/	0,20 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (taux appliqué sur le prix de location).	1%	5%	5%	/	

Pour les établissements en attente de classement et sans classement, il est proposé de maintenir le taux de 5%.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, sans observation, approuve la fixation des tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2024 comme exposés ci-dessous, avec une augmentation de 6% par rapport aux tarifs 2023.**

**Point n° 14. : Musicalta : signature de la convention de partenariat 2023**

Cécile MAMPRIN, Vice-présidente en charge de la culture expose :

La 27<sup>ème</sup> édition de l'Académie MUSICALTA se déroulera du 21 juillet au 10 août 2023. Le concert parrainé par la Communauté de communes se tiendra le 04 août à 20h30 ; les invitations ont été envoyées.

Un coût total de 338 100 € est prévu et un montant de 27 000 € a été sollicité auprès de la Communauté de communes. Lors du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget primitif, le Conseil communautaire a renouvelé, à l'instar des années précédentes, le soutien financier mais au niveau des précédentes années, à savoir 16 000 €. Ce montant est précisé dans la convention.

La convention 2023, mutatis mutandis, a pour objet de préciser les modalités de la participation de la CC PAROVIC. Cette convention était jointe à l'ordre du jour.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans observation, autorise le Président ou son représentant à signer la convention 2023 avec l'association Arcangelo Alsace pour l'organisation de l'Académie Musicalta ainsi que tout autre document y afférent.**

**Point n° 15. : Convention Territoriale Globale – point d’information**

Cécile MAMPRIN, Vice-présidente expose les éléments suivants :

**1. Actions en cours****➤ Axe 1 – Jeunesse :**

Le festival « A Dos D’Arts #5 » se déroulera du 22 au 25 août prochain avec un programme nuitées au Lycée agricole, soirées culturelles et découverte de différentes pratiques artistiques.

**➤ Axe 2 – Soutien à la fonction parentale :**

Une journée « novembre pour les parents » se tiendra le samedi 25 novembre prochain et aura pour thématique « comment ça se passe dans les familles ? », l’idée est d’investir les espaces partenaires comme la médiathèque, l’Espace Jeunesse et le Lycée agricole.

Plusieurs actions sont programmées :

- Sensibilisation au bien manger ;
- Atelier de prévention des accidents domestiques ;
- Espace gaspillage ;
- Relation parents/ado/gestion des écrans ;

Un spectacle se tiendra également au lycée agricole.

**➤ Axe 3 – soutien et valorisation du monde associatif / encourager l’implication des habitants sur le territoire :**

-À l’instar de l’année 2022, le dispositif de Bistrot de Pays redémarrera à partir du 20 juin prochain. 7 communes sont concernées à ce jour : Vœgtlinshoffen, Eguisheim, Osenbach, Gueberschwihr, Westhalten, Pfaffenheim et Husseren-les-Châteaux.

Un groupe de travail s’est tenu le 30 mai dernier en présence des associations organisatrices.

-2300 questionnaires destinés au public sénior ont été distribués dans toutes les communes. Environ 450 questionnaires ont été retournés (soit 20% environ) et sont en cours de saisie. Ces questionnaires ont pour but de mieux cibler les besoins de ce public.

Une première analyse sera faite lors du groupe de travail du lundi 19 juin prochain et une seconde réunion se tiendra le 14 septembre en présence du Président de la CC, des élus, des professionnels et des associations de publics séniors pour un partage d’analyse et de préconisations des actions éventuelles.

**➤ Axe 4 – Favoriser l’accès aux droits :**

Le détail des actions de cet axe porté par le projet de conseillère numérique a été détaillé au point n°10 de la présente séance.

➤ **Axe 5 – relations avec l’environnement et le cadre de vie :**

Le défi « à Vélo, j’y vais » s’est tenu du 02 au 26 mai 2023. 4 écoles se sont engagées : Osenbach, Rouffach (Xavier Gerber), Westhalten et Eguisheim. Une remise de prix sera organisée le 07 juillet à l’école d’Osenbach qui a remporté le défi.

**2. *Évaluation de la CTG 2020-2023***

La démarche évaluative de l’actuelle CTG se met en forme. Le but sera d’associer les groupes de travail et les élus. Le comité de technique se réunira prochainement pour préparer l’évaluation et une rencontre avec l’ensemble des groupes de travail se tiendra le samedi 07 octobre prochain.

Xavier HESLOUIN, coordinateur de la CTG, est chargé de communiquer ces différentes dates.

**Le conseil communautaire prend acte de ces éléments.**

**Point 16. : Divers et communications**

Le Président expose :

***a. Rapport d'activités 2022 de l'Accueil de Jour***

Ledit rapport était joint à l'ordre du jour.

Le service Accueil de Jour autonome accueille, accompagne et aide les personnes âgées atteintes de maladie d'Alzheimer ou de trouble apparentés et/ou en situation de dépendance, résidant à domicile et apporte aussi son soutien aux aidants.

L'Accueil de Jour existe sur la commune de Rouffach depuis 2013. En 2022, 65 personnes ont été accueillies dont 31% provenant du territoire de la Communauté de communes. La majorité des personnes sont âgées entre 80 et 89 ans, pour une moyenne d'âge de 84 ans. En termes de fréquentation, le taux d'occupation atteint un taux de 87.08% en 2022, contre 70.83% en 2021.

En 2022, le nombre de journée d'accueil représente 2 262 journées réalisées pour l'ensemble des personnes accueillies.

Les assistantes sociales et les familles restent les principaux partenaires de l'entrée en accueil de jour. Un partenariat de proximité a été créé avec les hôpitaux de jour de Rouffach et de Guebwiller.

Concernant les perspectives 2023, les actions de communication efficiente se poursuivront afin de lancer de nouveaux partenariats, tout en continuant à mener une démarche d'économie des charges.

***b. Train Gourmand du Vignoble 2023***

Le TGV circulera cette saison 2023, tous les mardis et les jeudis du 20 juin au 28 septembre.

Pour la saison 2023, le train circulera sur 3 circuits, à l'instar de l'année 2022 :

- Circuit Rouffach :
  - Découverte du paysage et des villages à Hattstatt
  - Visite guidée de Gueberschwihr
  - Dégustation apéritive
  - Présentation de l'église
- Circuit Schauenberg :
  - Découverte du paysage et des villages à Hattstatt
  - Visite guidée de Gueberschwihr
  - Présentation du Schauenberg et dégustation apéritive
- Circuit Osenbach :
  - Découverte du paysage et des villages à Hattstatt
  - Visite guidée de Gueberschwihr
  - Promenade dans les collines du Bickenberg
  - Dégustation apéritive et déjeuner à la ferme.

Tout au long du parcours, des commentaires sont donnés par les guides des sociétés d'histoires locales de Guebenschwihr et de Rouffach qui assurent également les visites guidées. Les commentaires se font en français et peuvent être assurés en allemand selon la demande.

Lors de la pause déjeuner, les participants auront la possibilité de savourez les menus concoctés par les restaurateurs partenaires :

- Chez Julien à Rouffach ;
- Le Bellevue à Guebenschwihr ;
- La Taverne Médiévale à Guebenschwihr ;
- Le Schauenberg au Schauenberg (nouveau 2023) ;
- La ferme Rué à Osenbach.

Le prix du billet adulte est à 19 € et à 7 € pour les 12-18 ans. Le billet est gratuit pour les moins de 12 ans.

La billetterie est d'ores et déjà ouverte à l'office de tourisme du Pays d'Eguisheim et de Rouffach.

*c. Dates des prochaines réunions*

Elles seront prochainement envoyées par mail.

Le Président remercie les membres pour leur présence et redonne la parole à Cécile MAMPRIN, maire de Vœgtlinshoffen qui invite les membres à partager un repas convivial.

La séance est levée à 19h50.